

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2018

La séance est ouverte à 18 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. - Mes chers collègues, il est exactement 18 heures.

Je vais commencer par demander, en ouvrant la séance, à Madame Géraldine BUTI de faire l'appel des adjoints et conseillers municipaux.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT (*à partir de 20 heures 05 avant le vote de la délibération n° 72-2018*), Martine ARFI, Nathalie PISANO, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (*à partir de 18 heures 10 avant le vote de la délibération n° 28-2018*), Marc THOMAS

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO

Monique TRINQUET par Maryse RODDE

Catherine FOURMENT par Anne-Marie CHAYOT (*jusqu'à 20 heures 05 après le vote de la délibération n° 71-2018*)

Hatab JELASSI par Martine ARFI

Jérémie PARDIES par Jacques BAUDOIX
Ange POGGI par Marc THOMAS

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS (*jusqu'à 18 heures 10 après le vote de la délibération n° 27-2018*)

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE, - S'il n'y a pas d'autre candidature, nous pouvons valider la candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT comme secrétaire de séance.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons pouvoir commencer l'ensemble des délibérations.

Je dois d'abord attirer votre attention sur deux choses que je n'aime pas, mais qui peuvent arriver. Il y a deux rapports dans lesquels les services se sont aperçus qu'il y avait deux erreurs qui ont été corrigées sur table. On va vous les donner.

La première concerne le rapport du Directeur Général Adjoint sur la demande de subvention auprès du Conseil départemental, c'est une addition qui n'était pas bonne. Est-ce que c'est bien cela ?

La deuxième est sur un rapport de Madame Martine ARFI et Madame Laëtitia DEFFOBIS concernant la charte d'insertion. Là aussi, il y avait une modification à faire. Cela a été modifié, donc on propose le rapport sur table.

Ce sont des modifications extrêmement légères. S'il n'y a pas de question et que c'est accepté – je regarde l'opposition –, nous passons donc à la délibération n° 1 concernant la présentation du compte de gestion de l'année 2017 pour le budget principal.

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 1 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. **Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir à tous. Nous commençons par le compte de Monsieur le Trésorier : le compte de gestion 2017. Je précise que « l'ordonnateur », c'est Monsieur le MAIRE.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je pense que toutes et tous vous vous êtes précipités sur ces documents en page 22 et 23.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- En effet, les comptes présentés par Monsieur le Trésorier sont en tous points en accord avec le compte administratif de Monsieur le MAIRE, raison pour laquelle – unique raison pour laquelle – nous vous proposons d'approuver les comptes de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le MAIRE.- Il vaut mieux l'approuver.

Sur le compte administratif du Trésorier, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

N° 2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 18 heures 10.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- En outre, à la fin de l'exercice 2017, il y a des opérations qui avaient été contractuellement engagées, donc qui produisaient des restes à réaliser, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Voilà, mes chers collègues, le résumé synthétique du compte administratif. Ensuite, si vous le souhaitez, je peux peut-être répondre à certaines de vos questions. La matière est importante, c'est comme vous le souhaitez.

Ce que l'on peut dire, pour faire quand même quelques commentaires, c'est qu'en section de fonctionnement, pour l'essentiel, nous avons réalisé l'intégralité des engagements que nous avons pris concernant le budget primitif (BP). Globalement, que ce soit sur les charges d'administration générale, les charges de personnel – particulièrement – ou les autres charges, notamment ce qui concerne le chapitre 65, les charges exceptionnelles ou les charges financières, nous sommes quasiment dans l'épure, à très peu près, de ce que nous avons voté au budget primitif.

Je rappelle qu'en recettes, en section de fonctionnement, comme j'ai pu le dire lors du rapport d'orientation budgétaire, nous avons eu des recettes exceptionnelles, sur l'année 2017, qui ont permis de faire grossir le résultat de l'ensemble de la section. Il s'agit notamment de la soulte que nous a versée l'État pour le transfert de l'ancienne route nationale, plus une vente, plus des recettes exceptionnelles concernant la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou des recettes qui restaient à réaliser d'exercices précédents. Cela fait qu'en gros – c'est ce que j'ai dit lors du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) –, sur les 5 millions et quelques de résultat (5,1 millions d'euros) de la section de fonctionnement, il y a environ 1,5 million d'euros de recettes exceptionnelles.

En même temps, un résultat de 5 millions d'euros, c'est tout à fait quelque chose de normal pour une collectivité comme la nôtre puisque c'est ce résultat qui permet, ensuite, de financer les investissements. C'est-à-dire qu'une collectivité qui vit bien doit dégager suffisamment de résultat en fonctionnement pour pouvoir, ensuite, assumer le financement de ses investissements.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, là, nous avons des dépenses réalisées à hauteur de 6 000 045 euros alors que, comme vous devez vous en rappeler, au budget primitif, nous avons inscrit des sommes beaucoup plus importantes. Je le rappelle parce que ce sera encore le cas au BP où nous avons inscrit des sommes plus importantes. C'était essentiellement pour permettre de déposer des dossiers auprès des co-financeurs publics (État, différents fonds, le Département, la Région) et cela permet de mettre en route, ensuite, la machine à financer les investissements, donc à justifier.

Ensuite, il est clair que – c'est un sujet que nous avons déjà traité à plusieurs reprises – la montée en charge de la capacité des services techniques à conduire des opérations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine communal s'est faite en partie au cours de l'année 2017.

En effet, nous avons recruté un technicien qui est arrivé au mois de juin 2017 et le deuxième ingénieur en bâtiments est arrivé au début du mois de septembre 2017. L'accroissement de la capacité des services techniques à conduire des opérations sur notre patrimoine va donc donner ses pleins effets en 2018 et, bien sûr, les années suivantes et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles, en investissement, il y a un écart important, cette année, entre ce que nous avons mis au BP et ce que nous avons réalisé. Mais, la montée en charge s'est faite progressivement, car il faut que les équipes voient effectivement leur nombre accru et, ensuite, que les gens prennent en main les dossiers, et aient la connaissance du patrimoine communal.

Voilà les principales observations – on pourrait en faire beaucoup d'autres – concernant ce compte administratif qui dégage un bon résultat et qui permet effectivement de continuer à financer dans de bonnes conditions l'ensemble des services communaux.

Madame Maryse RODDE.- Merci, Monsieur GUILLEMONT. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 30

(27 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur GUILLEMONT, et merci à tous pour cette unanimité. Merci aux services, Madame la Directrice, pour le travail effectué et pour les demandes

que nous avons faites – et qui ont été tenues – de tenir certains budgets et de faire des économies tout en ayant un service public de qualité qui ne peut que se renforcer dans les années qui viennent.

N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. **Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT. - Le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement) est une ligne que l'on verra apparaître dans le BP. Elle permet de financer une partie des besoins à financer en section d'investissement.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(2 « Droite Nationale »)

N° 4 – RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Mme **Mireille MIZOULE**

Madame Mireille MIZOULE. - Comme chaque année depuis 2016, nous devons présenter un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes dans la collectivité territoriale. Vous avez le rapport ci-joint.

Madame Mireille MIZOULE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est un rapport et, bien sûr, il n'y a pas de vote dessus, mais je vous conseille, les uns et les autres, de lire attentivement les données. Je me réjouis d'ailleurs d'avoir à des postes clés...

Madame Mireille MIZOULE.- Des femmes !

Monsieur le MAIRE.- Oui, je crois. Il y en a beaucoup derrière moi et elles ont les responsabilités les plus éminentes dans notre ville. J'ai d'ailleurs une Première Adjointe qui, elle aussi, assume des responsabilités éminentes quand je vogue, de temps en temps, ailleurs.

Y a-t-il des commentaires particuliers sur ce respect que nous avons de l'égalité entre hommes et femmes ?

Madame Mireille MIZOULE.- Je n'ai pas fini.

Monsieur le MAIRE.- Pardon, vous n'avez pas terminé, Madame MIZOULE.

Madame Mireille MIZOULE.- Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler à l'assemblée que la Ville s'est dotée depuis plusieurs années d'un plan de lutte contre les discriminations. Il est de plus en plus actif, mené par une animatrice de la Politique de la ville.

Cela a débouché sur la création d'un réseau (« Ensemble contre les discriminations ») et je vais quand même en citer les membres parce que c'est important. Il y a donc :

- le centre social Albert Schweitzer ;
- le centre social Jean Giono ;
- l'association Nuits Méfis ;
- la MJC/MPT (Maison des Jeunes et de la Culture/ Maison Pour Tous) ;
- le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- le centre social de La Carraire avec l'association socioculturelle La Passerelle ;
- la Mission locale ;
- la direction Enfance-Jeunesse ;
- le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ;
- la Politique de la ville ;
- le conseil de quartier « Les collines » ;
- le défenseur des droits.

Cela s'est traduit par une quinzaine que l'on a appelée « Ensemble contre les discriminations ». Si j'en parle aussi aujourd'hui, c'est que la soirée de clôture était le

31 mars 2016 à la MJC et son thème était « L'égalité hommes-femmes vue par les jeunes ». Cela consistait en de petites scénettes de théâtre et, après cela, en un débat avec le public et les jeunes acteurs qui étaient sur la scène. Le public était nombreux et varié, avec des hommes, des femmes, des jeunes et des moins jeunes. Tout cela pour expliquer, aussi, que la Municipalité se soucie de ce qu'il se passe à l'extérieur de la Mairie, y compris dans la Ville, et surtout avec les jeunes.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame MIZOULE.

S'il n'y a pas de commentaire, ce rapport n'est pas à voter, mais à porter à la connaissance du Conseil municipal.

N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Cette année, nous avons passé beaucoup plus de temps, avec l'ensemble des services et des élus, pour affiner les prévisions de dépenses, chapitre par chapitre, et surtout les dépenses d'administration générale qui sont plus difficiles à anticiper et à saisir que les dépenses de personnel, par exemple, ou les dépenses du chapitre 65 qui sont pour l'essentiel constituées de subventions.

Monsieur Gérard GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Les dépenses de la section d'investissement prévues pour 2018 se décomposent principalement en :

- 7 millions d'euros pour les dépenses d'équipement communal. C'est l'ensemble des dépenses que nous faisons sur l'ensemble des équipements, soit une centaine ;
- 700 000 euros pour le compte de la Métropole. C'est la réalisation, pour le compte de la Métropole, de la mise aux normes et de l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage puisque cette aire d'accueil a été transférée au 1^{er} janvier 2018. Nous aurons une recette du même montant en section d'investissement ;

- 1,484 million d'euros pour le remboursement de la dette ;
- 340 000 euros pour des opérations d'ordre ;
- 5 millions d'euros pour les restes à réaliser en dépenses issues de l'exercice 2017. Là aussi, ce sont essentiellement des dépenses d'équipement.

Il y a une dépense que je n'ai pas fait figurer dans le rapport, mais Madame **Fernande REYNAUD** est intervenue auprès de moi pour me demander de la mentionner en Conseil municipal. Une dépense de 260 000 euros a été inscrite pour que la commune de Miramas puisse participer à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du nouvel hôpital de secteur, soit 10 euros par Miramasséen, par rapport aux autres communes visées par cette grande opération concernant les moyens de santé sur notre secteur. C'est important de le souligner.

*Monsieur **Gérald GUILLEMONT** poursuit la lecture du rapport.*

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Vous avez donc le tableau et, normalement, on doit voter par chapitre.

Madame Sophie PERRIER (Directrice Générale des Services).- C'est soit chapitre par chapitre, soit global.

Monsieur le MAIRE.- C'est comme vous le souhaitez. Est-ce que l'on fait un vote global ? Je vous regarde. Oui, on fait un vote global.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

N° 6 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE - Concernant la question n° 6, il me revient l'énorme avantage de vous dire, et cela fait toujours plaisir aux associations de contribuables, notamment, mais aussi à tous les contribuables, évidemment, de la Commune, que cette façon de gérer permet encore une fois, depuis 2008, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Nous les avons baissés deux fois. Nous n'augmentons donc pas les taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Je vous propose donc de faire que ces taux restent les mêmes en matière de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties. J'invite donc le Conseil municipal à nous suivre pour ne pas augmenter les impôts. Là, j' imagine que nous allons avoir une grande unanimité.

S'il n'y a pas de commentaire, mais des remerciements généraux, nous allons donc passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 7 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 39-2017 DU 30 MARS 2017 ET N° 85-2017 DU 3 MAI 2017 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- J'ai oublié de dire, tout à l'heure, concernant la décision de prévoir 10 euros par habitant pour la reconstruction de l'hôpital de Salon-de-Provence, qui est dans notre réseau de santé, et je salue d'ailleurs la présence du Docteur qui nous accompagne sur toutes les questions de santé avec Madame Fernande REYNAUD, que je vais évidemment écrire au Président du Conseil de surveillance de l'Hôpital et ainsi qu'au Maire de Salon-de-Provence et aux différents maires qui y participeront pour leur indiquer que nous sommes tout à fait favorables à accélérer l'achat du terrain, qui est déterminant dans la construction de l'hôpital. Ce terrain nous intéresse d'autant plus qu'il se situe à l'entrée de Salon-de-Provence par la route de Miramas, ce qui fait quand même gagner quelques minutes précieuses. Je pense donc, pour l'ensemble des habitants, qu'il est important que cet hôpital soit maintenu et, pour qu'il soit maintenu, il faut qu'il soit reconstruit neuf.

N° 8 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES EXERCICE 2018

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- L'aide de la Commune est maintenue et soutenue, toujours, par notre volonté politique en direction des associations de la Ville, qui sont fort nombreuses, comme vous le savez, et dont la liste est annexée à cette délibération. Chacun a du consulter cette liste, y compris les montants attribués.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Je ne vais pas entrer dans le détail de ces propositions. Pour l'ensemble, l'objectif est de maintenir l'aide aux associations, bien entendu, voire – pour certaines – de soutenir l'effort en « donnant un coup de pouce » supplémentaire si nécessaire. Autrement, pour la grosse majorité, c'est un maintien de notre politique volontariste en direction des associations.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle à tous que je dois sortir de la salle, ainsi que l'ensemble de ceux qui sont membres d'associations. Ils n'ont pas le droit de voter.

Ce que l'on applique comme méthode depuis 2014 et même avant, c'est qu'officiellement, tous ceux qui ont une responsabilité dans l'une de ces associations sortent de la salle. Donc, nous sortons officiellement et je cède le micro, tout officiellement, à Maryse RODDE pour faire voter la délibération.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la présidence de séance à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

Madame Maryse RODDE.- Bien, comme tout le monde est sorti – vous le constatez – nous allons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote, en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Monsieur Jerry GRUAT et Madame Fernande REYNAUD.

VOTE

POUR : 30

(25 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL »
+ 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Nous sommes tous rentrés. C'est important de le marquer au procès-verbal puisque vous savez que, maintenant, c'est impressionnant tout ce qu'il nous est demandé.

N° 9 – SUBVENTION POUR REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET
ANNEXE VENTE DES CAVEAUX**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à
Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.*

**N° 11 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE VENTE DES
CAVEAUX**

Rapporteur : M. Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

**N° 12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE VENTE
DES CAVEAUX**

Rapporteur : M. Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 13 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX
SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : M. Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

**N° 14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DE LA RÉGIE
SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

N° 15 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Né prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

N° 16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 – BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 18 – ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 258-2017 DU 13/12/2017 – APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS POUR L'OPÉRATION « RÉALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On rappelle quand même, parce que cela fait loin tout cela, que nous avons lancé une réflexion à plusieurs communes, notamment avec celle de Saint-Chamas. Vous savez, ce sont ces petites communes qui n'arrivent pas forcément à trouver des

espaces. Nous avons trouvé un accord, sous l'égide du Préfet, pour étendre – je crois que ce sont 9 places de plus. Est-ce que c'est cela ? Ce sont 9 places. – et pour pouvoir rénover – il fallait le faire absolument l'aire d'accueil. Donc, tout le monde a « mis la main à la pâte », y compris la villa de Saint-Chamas d'ailleurs, et nous avons lancé le projet. Et puis la Métropole est arrivée, c'est de compétence métropolitaine. Comme nous avons lancé les travaux, forcément, la Métropole s'est retournée vers nous en disant : « Finissez et puis vous nous la renverrez après ».

Donc, en gros, on a renvoyé le transfert de compétences pour les agents et les terrains, mais on assure, pour le compte de la Métropole, les travaux à réaliser. Est-ce que c'est bien cela, Monsieur PEYRO ?

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, c'est bien cela. On aura le remboursement après.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vais donc passer au vote en rappelant, Monsieur PEYRO, que vous avez oublié de préciser qu'à partir du moment où nous étions à jour sur les gens du voyage cela nous permettait d'expulser plus rapidement celles et ceux qui ne remplissent pas les autorisations.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOULE » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécilia DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES COMMUNALES – SALLE DES FÊTES, SALLE COLOMB, DÉPENDANCES DE CABASSE

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Nous proposons un règlement intérieur des salles communales concernant la salle des fêtes, la salle Colomb et les dépendances de Cabasse. Vous en avez pris connaissance, je n'en doute pas.

Pour l'essentiel, ce règlement intérieur propose des conditions de réservation, des modalités de mise à disposition des salles et la nouveauté, dans ce chapitre sur les modalités de mise à disposition, est de mettre en place un état des lieux et une caution. C'est un état des lieux qui sera effectué par un agent de la Ville le vendredi et le lundi. Ce sera à la remise des clés, le vendredi, et à la restitution des clés, le lundi.

Il y aura donc un intérêt et un attachement particulier pour constater le bon usage et le bon état du matériel. Si ce n'est pas le cas, bien sûr, la caution versée à la remise des clés se verra amputée des montants liés soit à la dégradation, soit à la question de la propreté, soit à la disparition du matériel. Concernant la caution, pour être précis, j'indique que ce règlement intérieur précise que : « Toute mise à disposition de locaux donne lieu au dépôt préalable d'une caution. Cette caution est restituée lorsque les locaux sont rendus dans leur état initial de propreté, matériel rangé et sans dégradation. Dans le cas contraire, la caution constitue une avance sur les frais de remise en état dont la totalité sera supportée par l'occupant. L'état des lieux sert de base au chiffrage des réparations éventuelles ou du remplacement du matériel (tables, chaises, etc.) par les services municipaux ou par des entreprises extérieures. En cas de dégradation ou de disparition du matériel, l'occupant devra le rembourser à hauteur de sa valeur de remplacement (déterminée par le Conseil municipal) ».

Cela nous renvoie à la délibération n° 7 qui concerne les tarifs liés aux remplacements ou à la réparation de ce matériel.

Monsieur le MAIRE. - On rappelle simplement qu'il y a une contrepartie et que la Ville va donc revoir le nettoyage de ses salles pour que, évidemment, il soit le mieux possible afin que les associations, quand elles y viennent, les trouvent propres. Il y aura évidemment des agents qui seront là pour la réception de la salle, pour faire un état des lieux ensemble, commun. On ne va pas regarder toutes les prises électriques, quand même.

Pourquoi avons-nous été amenés à cela ? Parce que nous nous sommes aperçus qu'il y avait beaucoup de dégradations et, à un moment donné, la Ville passait son temps à remplacer le matériel pour des sommes très considérables. L'immense majorité – la quasi-unanimité – des associations de la Ville étant formidables et n'ayant jamais eu de problème, il se trouve que nous sommes toujours obligés de bouger pour une infime minorité. Je pense que tout le monde a envie d'avoir une salle propre et le matériel. Nous allons donc remettre le matériel à niveau (tables et chaises) dans toutes les salles. Ensuite, évidemment, on démarrera tout cela avec la caution qui sera, quelque part, le gage de l'engagement de l'association vis-à-vis des lieux pour ne pas les abîmer.

Voilà, à peu près, ce qu'il y a dans cette délibération et cet équilibre que nous avons souhaité. Il y a des droits et devoirs, c'est important, y compris pour les formidables associations de la Ville.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Une précision : la question des tables et des chaises pour laquelle le budget de fonctionnement a été lourdement impacté ces dernières années a amené des discussions quant à la décision d'en limiter le prêt. Il est évident que les tables et les chaises qui sont stockées dans les salles municipales dont il est question, et dans les équipements sportifs – également –, seront toujours mises à disposition des utilisateurs. Cela ne change pas. Certaines mesures seront prises par rapport à des prêts qui étaient un peu – Comment dirais-je ? – « moins bien maîtrisés ».

Monsieur le MAIRE.- Quand on retrouvait des tables ou des chaises dans Cabasse ou ailleurs, évidemment, on commençait un peu à « en avoir marre ». Surtout, à un moment donné, il faut être raisonnable. Tout ce qui sera dans les salles communales sera à disposition illimitée dans la salle communale. Pour tout ce qui sortira, pour l'extérieur, il y a de très bonnes structures. Par contre, le matériel de la Ville restera sur les opérations de la Ville et à l'intérieur des salles, ce qui me paraît un peu logique.

Sur cette délibération n° 19, que cela soit dit, que cela soit entendu. Je vais passer au vote, s'il n'y a pas de commentaire.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Merci beaucoup, Madame Paulette ARNAUD. Il y a un excellent travail au sein de cette association de l'office de tourisme qui va nous préparer de très belles fêtes pour cet été. Il y a des fêtes touristiques importantes comme le Championnat du monde de la soupe au pistou. Est-ce que l'on peut s'inscrire ou est-ce bientôt ?

Monsieur Christian PEYRO. - Cela va bientôt être ouvert.

Monsieur le MAIRE. - C'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de place pour aller manger le pistou le soir. Il y a tellement de monde !

Monsieur Christian PEYRO. - On dépasse les 500 personnes.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 15 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je ne vais pas prendre part au vote pour une raison très simple : je suis dans une structure qui a des relations avec le COS (Comité des Œuvres Sociales) puisqu'il utilise des Chèques Vacances. Il se trouve que je suis le Président national des Chèques Vacances. Je voudrais que ce ne soit pas communiqué sinon tout le monde va m'appeler pour avoir des chèques et je n'ai pas de chèque. C'est gratuit, c'est un conseil d'administration. Cela touche 11 millions de Français.

Donc, s'il vous plaît, pour le vote, je vais céder la parole à Madame Maryse RODDE et je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

Madame Maryse RODDE.- Nous allons donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

N° 23 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRASHOP – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 24 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À LA FÉDÉRATION DES ADMR DES BOUCHES-DU-RHÔNE – APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ADMR POUR L'EXERCICE 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Armelle RAFFINI

Madame Armelle RAFFINI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - C'est donc pour un service fait par les microcrèches, qui ont un fonctionnement différent de nos crèches.

Madame Armelle RAFFINI. - Voilà, et elles fonctionnent très bien.

Monsieur le MAIRE. - Pour ces microcrèches, les recettes sont les recettes de la CAF, bien évidemment.

Madame Armelle RAFFINI .- Oui.

Monsieur le MAIRE .- Je préfère le dire. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2018 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- En fait, il s'agit d'un renouvellement puisque ce mandatement d'intérêt général a déjà été accordé à l'OMS (Office Municipal des Sports) depuis quelques années. Il s'agit donc, pour l'exercice budgétaire 2018, de le revoter, et c'est ce qui est proposé.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 2

(2 « Droite Nationale »)

ABSTENTION : 1

(1 « Cécile DUMAS »)

N° 26 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS MÉTIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On aura un grand nom, je crois, cette année, pour le 40^e anniversaire, mais je l'ai oublié.

Madame Paulette ARNAUD.- Ce sera Alpha Blondy.

Monsieur le MAIRE.- Voilà ! Alpha Blondy. C'est un grand.

Madame Paulette ARNAUD.- Il a eu une grande carrière.

Monsieur le MAIRE.- On attend près de 10 000 personnes.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

(1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »)

Monsieur le MAIRE.- La question n° 27, c'est Monsieur Jacques BAUDOUX.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Si vous l'autorisez, Monsieur le Maire, je vais faire synthétique de la délibération n° 27 jusqu'à la délibération n° 32 puisqu'il s'agit du même style de délibération. Il s'agit de délibérations qui concernent l'octroi d'une subvention qui dépasse les 23 000 euros, donc il faut prendre une délibération particulière. C'est ce dont il s'agit des délibérations n° 27 à n° 31.

Monsieur le MAIRE.- On les votera séparément. Il s'agit de conventions et je vais les faire une par une. À chaque fois, je vous demanderai si vous avez une intervention à faire.

**N° 27 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB MIRAMAS –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 28 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA
COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB MIRAMAS –
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 30 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HAND BALL QUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 31 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 32 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des commentaires ? Ah ! Monsieur THOMAS !

Monsieur Marc THOMAS. - Bonsoir, Monsieur le MAIRE, je ne reviendrai pas sur les explications données lors d'un précédent Conseil municipal sur l'application de critères pour l'attribution de subventions. Mais, dans le cadre de la politique du sport de haut niveau, le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) – c'est pour l'historique – avait versé à la Ville, depuis 2009, apparemment, une subvention de 50 000 euros pour le tennis de table.

Monsieur François BERNARDINI, Président du Conseil de Territoire Istres Ouest-Provence nous l'a confirmé par écrit. Nous avons d'ailleurs recueilli le témoignage du Vice-président de l'époque, justement chargé du haut niveau (accessoirement votre ancien adjoint) qui nous précise en substance que cette subvention ne sera plus, comme confirmé par vous dans le compte rendu du Conseil municipal du 14 avril de l'an dernier. Mais, il a été convenu qu'une certaine subvention serait malgré tout versée à la Commune, c'est-à-dire à vous, pour pallier ce manque pour le club. Le tableau récapitulatif que j'ai le démontre aisément. Or depuis 2014, ce club ne reçoit plus grand-chose en termes de subvention, uniquement celle que vous daignez lui donner.

Monsieur le MAIRE. - Ce sont 40 000 euros.

Monsieur Marc THOMAS. - Alors, ma question est simple : percevez-vous encore cette subvention du Conseil du SAN Ouest-Provence, comme il semble que ce soit le cas ? Si

oui, que comptez-vous faire pour aider ce club ou comptez-vous continuer à le voir s'effondrer financièrement alors qu'il met Miramas sur les plus hautes marches du podium ?

Monsieur le MAIRE - Je vais intervenir.

Sur l'histoire, j'adore que certaines ombres réapparaissent sur des moments où, effectivement, elles étaient en responsabilité, notamment en tant que Vice-président aux sports du SAN Ouest-Provence. Dans les transferts qui ont été faits, il est vrai que certaines communes avaient eu des transferts colossaux et, nous, nous avons eu quelques petits transferts. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet est que je vais regarder les dates parce qu'il y a souvent – pas ici – des personnes qui font de la réécriture d'histoire. J'ai perdu le moment de la date où s'est passée l'attribution, mais je rappelle, Monsieur THOMAS, qu'en 2008 nous fûmes ceux qui avons voté la recréation de l'OMS et des relations normales entre le mouvement sportif et la Ville, que Jacques BAUDOIX continue et que Maryse RODDE avait suivi. Cela rappelle – le Directeur est là – que nous souhaitions que le mouvement sportif puisse nous indiquer quels étaient, selon lui, les critères. Il y en avait plus d'une dizaine, nous les avons votés ici, en Conseil municipal – ils avaient d'ailleurs fait débat – et ils permettaient au mouvement sportif, lui-même, de nous proposer des subventions à l'intention des associations.

Le troisième sujet – là, je vous parle directement puisque je sais que vous vous intéressez au tennis de table depuis quelque temps et il se trouve que je connais bien, moi aussi, les gans du tennis de table – est que nous avons eu plusieurs fois des discussions concernant l'avenir du sport de haut niveau dans notre ville. Il est évident – vous avez voté les budgets tout à l'heure – que nous ne pouvions pas assumer un certain nombre de sommes comme il en existe dans d'autres communes par chez nous, autour de nous, qui donnaient beaucoup, beaucoup d'argent au sport de haut niveau. Le sport de haut niveau se transmettait, à l'époque, pas uniquement par l'émergence de jeunes Miramassens professionnels du tennis de table ou d'autres activités, mais souvent sur des gens – je vais reprendre le mot – utilisés par cette ombre tutélaire qu'elle appelait « les mercenaires ». Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je suis incapable d'inventer des référentiels bondissants ou des choses comme celle-là. En sport, moi je regarde.

Évidemment, quand vous êtes à un très haut niveau, vous avez des gens qui arrivent pour toucher des salaires qui sont à un très haut niveau, mais tout cela ne permet pas aux enfants de la Ville de pouvoir évoluer.

Là où je suis très heureux, c'est que le tennis de table, il y a 3 ans et par rapport à cette discussion, a changé d'orientation. Il a réadapté sa logique puisqu'il avait 2 équipes de haut niveau (femmes et hommes). Vous voyez, je ne suis pas très au courant, mais je suis bien mes

dossiers. Ce que vous oubliez de dire, Monsieur THOMAS, c'est que la Ville, ce n'est pas que 42 000 euros – ce n'est pas rien comme subvention –, mais c'est aussi des logements que nous avons mis à disposition pour les tennismen de haut niveau. À l'époque, beaucoup de Chinois étaient là et nous l'avons fait pour les aider. J'avais indiqué qu'à un moment donné il y avait un cap : soit on essayait de faire du sport pour tous, soit on essayait de ne faire que du sport de haut niveau. Le problème du sport de haut niveau, c'est que cela canalise la totalité des subventions et, après, vous n'avez plus rien pour faire le reste.

Il se trouve quand même, Monsieur THOMAS, qu'il y a quelques semaines – je crois – nous avons eu une rencontre avec le staff qui nous a annoncé, puisque vous voulez le mettre sur la table, qu'il y a un déficit structurel sur le club. Il nous est arrivé, quand il y avait des difficultés – et pas simplement pour le tennis de table –, de voir la situation d'un club en difficulté (pour éviter qu'il ne se trouve en cessation de paiement) après avoir vu les comptes. Nous gérons de l'argent public et je fais confiance aux clubs, mais je le fais d'autant plus lorsque j'ai vu les comptes. J'ai donc demandé à Monsieur Gérard GUILLEMONT ainsi qu'à Monsieur Jacques BAUDOIX de prendre plusieurs rendez-vous, qui vont d'ailleurs se faire dans les jours qui viennent, pour voir la situation structurelle de ce club.

Cela m'amène à vous dire qu'atour de cette table, celui qui a été – cela vous sera confirmé par le club de tennis de table – souvent le plus proche du tennis de table, celui qui a essayé de faire en sorte que personne ne régle des comptes qui n'avaient rien à voir avec « la petite balle », c'est votre serviteur. C'est votre serviteur, Monsieur THOMAS. Je vais retrouver certaines dates, mais c'est bien votre serviteur. J'ai toujours accompagné ce club, contrairement à ceux qui, dans l'ombre tutélaire, imaginaient à un moment donné, arrêter ce club parce qu'il ne remplissait qu'un certain nombre des critères qui avaient été votés. D'ailleurs, certains étaient au Conseil de l'OMS à l'époque et ont vu ce genre de débats.

Je vais vous dire : il n'y a pas « d'affaire » du tennis de table, mais il y a une volonté d'accompagner le fait que le club se trouve effectivement en pro B. Heureusement pour nous qu'il ne monte pas en pro A parce que, là, le budget est multiplié. Il y a aussi un problème de financement et de sponsoring. Il y a des clubs qui arrivent à trouver beaucoup de sponsors. Eux, ils en ont, mais pas suffisamment. Et puis, il y a une volonté d'apurement des comptes qui ne date pas de notre arrivée, Monsieur THOMAS. Elle date d'un peu avant puisqu'il y a toujours – vous connaissez ce club – eu beaucoup de difficultés dans l'administratif.

Nous avons demandé à Monsieur Younes LABIAD de le voir avec l'expert-comptable, puisqu'il a pris un expert-comptable – Bravo ! – pour que nous puissions voir la réalité des comptes, voir où se trouvent les problèmes structurels, afin d'éviter de nous retrouver, l'année

suiVante, avec la même difficulté. Il y a donc un ajustement entre le niveau qui est souhaitable en termes de sport de haut niveau, et la réalité financière sur laquelle la Ville va pouvoir soutenir le club. Nous avons donc procédé à une demande, à l'OMS, de faire la ventilation des subventions que vous avez vues. Nous n'en avons changé aucune, mais nous nous réservons le droit – je l'ai indiqué à mes adjoints et au début – de regarder la situation spéciale qu'il y a actuellement sur le tennis de table parce qu'ils ont effectivement ce que l'on appelle un « effet boule de neige », c'est-à-dire un problème de déficit structurel permanent. Ils arrivent à jouer sur les dates, mais ce n'est pas bon parce que sinon on joue « à la cavalerie ».

Donc, nous allons regarder les comptes, nous prendrons des décisions, et je vous informerai de la suite de la discussion avec eux. Je vous demande – je vous en conjure, Monsieur THOMAS, parce que c'est un peu comme les rumeurs ou les lettres anonymes – de nous laisser d'abord travailler le dossier ensemble et vous verrez qu'ensuite les choses ne sont pas aussi rocambolesques que l'on a pu vous le raconter. Cet argent n'est pas allé dans ma poche, il est dans les caisses de la Ville, il a été utilisé dans les écoles, il a été utilisé dans le sport, etc. On ne l'a pas perdu. Je note quand même qu'à cette époque, on aurait pu se battre pour avoir beaucoup plus, mais on ne l'a pas fait. Voilà, je voulais vous le rappeler.

J'espère que vous allez quand même voter la convention parce que si elle n'est pas votée, on ne pourra pas verser les 42 000 euros.

Bien. Je vais passer au vote s'il n'y a pas d'autre commentaire. Si, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. – Je souhaiterais dire quand même, pour avoir été élue au SAN à partir de 1995 – si mes souvenirs sont bons –, que le sport de haut niveau était une compétence du SAN, à l'époque. Elle avait été construite et bien réfléchie.

Monsieur le MAIRE. – En 1995 ?

Madame Cécile DUMAS. – Oui, déjà, ou c'est arrivé juste après, me semble-t-il. Elle avait été tellement bien construite que nous n'en avons jamais bénéficié, mais pour autant, alors que nous n'en avons pas, nous y avons fortement contribué. C'étaient autant de sommes auxquelles nous ne pouvions pas prétendre et, de fait, c'était autant d'argent qui ne venait pas sur Miramas.

Je partage votre propos quand vous dites que « le sport de haut niveau ou le sport pour tous ? » est véritablement une réflexion à avoir. Les deux ne sont pas forcément toujours incompatibles, mais en tout cas, cela pose question. Souvent, lorsque le choix du sport de haut niveau a été fait, on a souvent vu des sommes colossales partir et, finalement, la plus-value pour les habitants était extrêmement faible, minimale. C'est donc toute la question et je pense que

c'est aussi ce qui a fait que certains ont pu vous interpellier sur le stade. C'est comme lorsque l'on a vu un grand stade de foot se construire sur Fos-sur-Mer. Il a coûté des millions et des millions. Le SAN y a bien contribué, et puis, finalement, il n'a pas servi à grand-chose.

Ce sont de vraies réflexions à avoir, des réflexions de fond. Je pense que, par moment, ce n'est pas forcément incompatible, mais cela pose question. La ville de Miramas, effectivement, au nom du sport de haut niveau, s'est bien souvent assise sur des subventions qu'elle aurait pu utiliser pour du sport pour le citoyen lambda.

Monsieur le MAIRE.- Merci de me rappeler qu'à certaines époques, nous n'en bénéficions pas, mais d'autres villes en bénéficiaient – c'est normal, elles avaient de gros sports. Simplement, il y a une différence entre le stade Parsemain – je crois que c'est cela dont vous vouliez parler – et la salle d'athlétisme, vous serez surprise.

Madame Cécile DUMAS.- Je ne faisais pas de comparaison.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas de commentaire particulier, j'en profite, Monsieur THOMAS, pour saluer la qualité du travail de cette année du club et de ses administrateurs en sachant que nous allons les voir sous peu. Vous imaginez que mon adjoint aux finances va se régaler, avec Madame Nathalie PISANO, Monsieur Jacques BAUDOIX et Monsieur Jérémie PARDIES, pour aller travailler sur ces comptes et aider le club à passer ce cap.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 33 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN GIONO – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GRUAT, vous souhaitez, et nous allons le faire, que nous rencontrions les trois centres sociaux, ici, avec la CAF, pour parler des différents projets dans les années qui viennent.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 34 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE LA PASSERELLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 35 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT. - Là, ce n'est pas pareil parce qu'il s'agit d'approuver la convention d'objectifs qui a été réécrite pour la simple raison que le centre social a renouvelé sa convention avec son projet social auprès de la CAF. Il a été accepté et le centre social conserve donc son agrément.

Cette convention d'objectifs a été travaillée, bien sûr, en étroite collaboration avec la Ville par rapport aux orientations données par la convention-cadre, notamment. Cette convention-cadre, puisque l'occasion m'est donnée d'en parler, est signée par les principaux financiers, c'est-à-dire la CAF, la Commune et le Département. Jusqu'à l'année dernière, jusqu'en 2017, la Région participait au financement, mais à partir de 2018 elle s'est retirée du financement de cette convention-cadre. C'est donc un manque à gagner pour tous les centres sociaux, bien évidemment, soulevant le mécontentement des administrateurs et des directions des centres sociaux du Département.

Nous avons bien sûr tenu compte du projet social du centre social et des objectifs attendus par la Ville. Vous avez le descriptif de cette convention aux divers articles.

Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARD » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur le MAIRE.- L'USM (Union Sportive Miramas) est notre club de foot. Il s'agit d'une convention comme on en signe avec d'autres clubs. S'ajoute à la convention une mise à disposition de personnel, confirmée par le Conseil municipal, d'un agent de la filière sportive. Il est mis à disposition du club à raison de 19 heures par semaine.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 37 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MJC-MPT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

*Ne prend pas part au vote en tant que Président ou membre du Conseil d'Administration de l'association ou d'une association intéressée :
Monsieur Frédéric VIGOUROUX.*

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

**N° 38 – APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LE CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS RELATIVE À LA MISE EN
PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE COMPÉTENCE COMMUNALE
ACCUEILLANT DES PUBLICS JEUNES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 39 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2018

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Maryse RODDE. Il s'agit du dédoublement des classes de CE1 qui a été demandée par l'Éducation nationale pour la rentrée 2018. Il s'agit aussi d'une ouverture.

Madame Maryse RODDE poursuit une lecture succincte du rapport.

Madame Maryse RODDE. La fermeture d'une classe à l'école La Carraire n'est pas une fermeture, mais tout simplement un glissement de classe suite à la sectorisation que nous avons revue dernièrement avec les personnes qui siègent. Ils vont sur l'école Jean Moulin.

Tout cela a été fait pour harmoniser le secteur, en fait. Nous nous sommes rendu compte – pas aujourd'hui, cela a été un travail de longue haleine – qu'il y avait, sur le secteur sud, un manque de classes maternelles. Nous avons donc ouvert une école maternelle, tout du moins elle fera partie d'un groupe scolaire sur l'école Jean Moulin. Effectivement, pour harmoniser, cette année, nous allons faire un glissement et, après, nous verrons. Cela se fait sans pour autant déshabiller l'école La Carraire qui a déjà 5 classes. Il y a 1 classe en élémentaire qui n'est pas trop à sa place parce qu'elle est un peu séparée des classes maternelles. Celle-là va donc glisser sur l'école Jean Moulin, tout simplement.

Monsieur le MAIRE. Très bien. J'en profite, Madame la Première Adjointe, pour remercier toute la Commission qui vous suit particulièrement (les bénévoles, retraités, syndicalistes, enseignants, actifs et non actifs, en pleine forme). Je remercie aussi l'Inspecteur d'Académie de nous avoir suivis dans ces projets et de nous soutenir.

Vous êtes au courant, puisque nous en avons parlé, mais je le dis plus fortement, que nous allons passer à la semaine des quatre jours.

Donc, vous allez recevoir très prochainement une information, puisque nous avons évidemment fait une enquête auprès des parents d'élèves et des enseignants sur l'histoire des quatre jours et demi ou quatre jours. À une écrasante majorité, ils ont choisi les quatre jours. Nous reviendrons donc devant le Conseil municipal pour préparer ce que nous souhaitons :

- sortir du dispositif que nous avons mis tant d'entrain à faire et qui était de quatre jours et demi. Il avait été salué comme l'un des très beaux dispositifs, notamment sur tout l'accompagnement extrascolaire ;
- ne pas perdre la qualité de ce que nous avons mis en place. Nous ferons une sortie par le haut des quatre jours et demi pour aller vers les quatre jours. Les services sont en train de préparer cela.

Nous allons informer les parents et les instituteurs des résultats de l'étude qui avait été faite. Malgré tout, nous reviendrons et il faudra le dire au Conseil municipal avant le mois de juin. Nous reviendrons donc devant vous pour vous expliquer la nouvelle politique que nous mènerons dans nos écoles afin de toujours travailler et d'améliorer les conditions d'enseignements, mais aussi le temps que l'enfant passe dans nos écoles, que ce soit pendant le temps scolaire ou extrascolaire.

Oui, Madame DUMAS ?

Madame Cécile DUMAS - Monsieur le MAIRE, j'ai une question. Cela avait demandé beaucoup de mobilisation en temps, en argent, en imagination et en personnel. Ce personnel était souvent précaire, issu du milieu associatif. Que va-t-il devenir suite au retour de la semaine de quatre jours ?

Monsieur le MAIRE - Je pourrais vous en parler plus savamment au moment où nous aurons arrêté la structuration avec l'ensemble des Instituteurs, notamment, les parents d'élèves et le monde associatif, puisque le monde sportif et culturel y sera associé. J'attends, de la part des services, le projet définitif dans les semaines qui viennent. En tant que Maire, j'ai simplement pris une précaution – là, il y a moins de monde pour y aller –, c'est-à-dire que j'ai annoncé au personnel, avant que cela ne soit rendu public, le fait que les parents souhaitent revenir à quatre jours.

Je le dis, mais cela a un peu été un regret pour moi parce que nous allons évaluer le dispositif des autres jours et demi. Je ne suis pas persuadé que les enfants étaient plus fatigués le mercredi qu'autre chose. Je pense que les enfants sont fatigués, pour beaucoup, parce qu'ils font beaucoup de choses, qu'ils n'ont pas assez de repos et, probablement, qu'ils se couchent un peu trop tard aussi. Sur tout cela, le débat est derrière nous.

Concernant ce personnel, une partie de ce personnel ne sera évidemment pas reprise de nouveau. Nous avons monté un outplacement sur la Ville – le service est au 2^{ème} étage, à la DRH (Direction des Ressources Humaines) – pour travailler avec ce personnel qui serait sur le bord du chemin et voir comment nous pourrions trouver des passerelles avec d'autres activités. Pour l'instant. Il n'y a pas péril en la demeure pour eux. Nous sommes en train de travailler à la

nouvelle proposition et je le dis très clairement : nous voulons vraiment avoir une conception globale.

Je vous remercie de dire que nous avons beaucoup travaillé sur cela et qu'il y avait beaucoup d'imagination. Nous ne voulons pas perdre tout cela parce que nous savons, par l'évaluation que nous avons faite, que cela avait un impact sur les « gamins ». Ce qui est la priorité des priorités, pour nous, c'est que les enfants de Miramas aient plus de chances de réussir qu'ailleurs. Donc, on va continuer à investir ce champ dans le domaine culturel, dans le domaine sportif et, évidemment, dans l'aide aux devoirs, mais aussi particulièrement sur le rattrapage pour les élèves qui décrocheraient sur le plan scolaire. Je l'ai dit, je l'ai indiqué il n'y a pas longtemps et je le répèterai plus précisément, mais vous savez que j'y tiens énormément. Nous allons solliciter les instituteurs et institutrices pour venir donner des heures supplémentaires, que nous allons payer – nous, ville de Miramas – pour que nous ayons les meilleures personnes. Qui mieux que les instituteurs et institutrices pour repérer les enfants qui ont des difficultés et venir donner des cours en soirée ou dans l'après-midi ? Je ne sais pas comment cela se passera, mais nous allons le faire, je l'ai déjà indiqué au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale). Je peux vous dire que quand nous allons le présenter – nous serons sur une base volontaire –, je pense qu'il y aura beaucoup d'instituteurs ou d'institutrices qui auront la volonté non pas d'aller chercher des heures supplémentaires, mais de travailler pour que les enfants réussissent. J'en suis persuadé.

Nous le verrons donc avant le mois de juin, en Conseil municipal – vous l'intégrez, au Cabinet –, il faut absolument que Maryse RODDE vienne, avec Monique TRINQUET, vous présenter la proposition de la rentrée de septembre 2018. Nous avons un travail à faire dans les associations – l'OMS y a travaillé ainsi que la Direction des sports – pour que les offres des associations sportives et culturelles puissent être à la hauteur des attentes des parents.

Je ne peux pas m'empêcher de le dire : beaucoup réclamaient la semaine des quatre jours, mais personne ne s'est posé la question de savoir ce que l'on allait faire le mercredi. Peut-être que beaucoup de familles se sont organisées, et tant mieux, mais peut-être que d'autres vont découvrir qu'il faut s'organiser. La Ville va donc encore faire un effort pour essayer de s'adapter et essayer de proposer des solutions aux habitants de la Ville.

Madame Cécile DUMAS. - Ce qui n'est pas satisfaisant, c'est que – tout le temps – les réformes sont posées et, comme on l'a dit, elles demandent beaucoup d'investissement. Mais, jamais on ne donne le temps de pouvoir les évaluer. Sur un projet comme celui-là, ce n'est pas en un an que l'on va mesurer les effets positifs et les effets négatifs. On change à nouveau et c'est de l'argent et de l'énergie perdue.

Madame Maryse RODDE.- Nous sommes d'accord, Madame DUMAS, mais, si vous voulez...

Madame Cécile DUMAS.- C'est vraiment le problème de l'Éducation nationale, quand même.

Madame Maryse RODDE.- Aujourd'hui, je ne vais pas taper sur l'Éducation nationale, ce n'est pas du tout mon rôle. Je ne sais pas si l'Éducation nationale va faire une évaluation, mais ce qui est certain c'est que, nous, nous allons la faire. Nous travaillons déjà depuis quelques mois sur la sortie du PEDT (Projet Éducatif De Territoire), comme le disait Monsieur le MAIRE, c'est-à-dire sur les activités que nous pouvons proposer et que nous voulons continuer pour satisfaire les familles et ouvrir les mercredis matins.

Nous y travaillons avec tous les partenaires :

- la Commission extra-municipale que je salue et que je remercie ;
- des directeurs d'écoles ;
- des enseignants ;
- l'IN (Inspecteur de l'Éducation Nationale)

Tout le monde est autour de la table et nous avançons très, très bien.

Sur l'évaluation Interne (la nôtre, celle de la ville de Miramas), elle sera faite et elle vous sera donnée, sans aucun doute.

Monsieur le MAIRE.- Elle va être faite et nous allons la publier parce que je voudrais que les choses soient dites, réellement, sur ces opérations. Mais, les parents ont choisi, les instituteurs aussi, et nous appliquerons leur choix.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(29 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 40 – ADHÉSION DE LA VILLE DE MIRAMAS À L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ

Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Je vois, Monsieur, que vous tracez la voie, c'est parfait, Nous continuons de travailler avec cette structure. Oui, Monsieur GRUAT ?

Monsieur Jerry GRUAT. - C'est juste pour amener une petite précision sur les projets 2018. C'est tout frais puisque je les ai rencontrés la semaine dernière. Les membres du Conseil Municipal des Jeunes sont très partants pour participer au projet « Mes vacances à Miramas ». Cela fera donc un projet supplémentaire pour 2018.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JEAN COCTEAU POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN PROJET DE CLASSE : « OPTIMISER SON POTENTIEL POUR RÉUSSIR »

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

{28 « Pour Miramas » + 2 « Droits Nationaux » + 1 « Hervé RÉBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »}

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 - PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020. PROGRAMMATION PRINCIPALE 2018

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Maryse RODDE.- En fait, ce sont des lycéens qui vont aider les jeunes dans les écoles du 1^{er} degré. Ils les aident pendant le CM2 pour qu'ils passent en 6^{ème} plus aisément.

Madame Maryse RODDE poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous rappelle que nous aidons, dans les projets de ce type, les collèges. Ce n'est pas forcément de la compétence directe de la Ville, mais il se trouve que nous le faisons parce que nous avons des enfants de la Ville qui sont dans nos collèges. Donc, nous allons les aider à s'organiser face aux savoirs.

Madame Cécile DUMAS.- Les aînés qui aident les plus jeunes bénéficient d'une participation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou quelque chose comme cela, n'est-ce pas ?

Monsieur le MAIRE.- C'est cela. Il y a une participation au BAFA. Il y a le permis de conduire, le BAFA et l'ordinateur, rien que cela. Vous auriez dû me le dire avant. (*S'adressant à Madame Maryse RODDE*) Est-ce tu as dit, tout à l'heure, que l'on aidait ceux qui aidaient les plus jeunes avec le permis de conduire ?

Madame Maryse RODDE.- On n'a pas dit qu'on les finançait.

Monsieur le MAIRE.- Eh bien, rajoutons que nous les finançons pour les aider à être « bénévoles ++ ». Nous les remercions pour ce travail. Merci, Madame.

Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 43 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – PÉRIODE ESTIVALE 2018

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Monsieur le MAIRE. - Il y aura bientôt une commission de recrutement pluraliste.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Oui, tout à fait.

Monsieur le MAIRE. - Si nous la mettons le mercredi après-midi, tout le monde peut venir sauf vous.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - C'est juste que je la préside. La date a déjà été calée, Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE. - Quand est-ce ?

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - De mémoire, elle est prévue le 20 avril, mais je ne sais pas si c'est un mercredi. Je crois que c'est un vendredi après-midi.

Effectivement, il s'agit de la Commission d'arbitrage que nous organisons chaque année et à laquelle sont conviés les élus, y compris d'opposition, et lors de laquelle nous validons les candidatures des jeunes et moins jeunes qui travailleront cet été pour la Commune.

La délibération que l'on évoque fait le point sur les emplois qui seront ouverts pour cette année dans les secteurs qui sont ceux que nous avons l'an dernier ; il n'y a pas de nouveauté. Il s'agit des secteurs de l'animation, bien évidemment, de l'opération « Mes vacances à Miramas », de l'opération « Pass'sports », de l'espace Ambroise Croizat, de la Communication, de l'Événementiel, de la Direction Enfance-Jeunesse, du service des sports et du service funéraire.

Vous avez dans la délibération les différents postes qui sont ouverts sur les périodes de juillet et d'août, comme chaque année.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Pour le service funéraire, on prendra quelqu'un sur la période complète de juillet et d'août puisqu'il faut notamment doter la personne qui sera retenue d'une tenue vestimentaire (un costume) qui représente un coût non négligeable. On sera donc sur un recrutement pour une période de deux mois.

Pour les autres emplois ouverts, nous essayons de répondre au plus grand nombre de demandes et donc de partir sur des emplois d'une durée qui est plutôt d'un mois.

Je fais un rappel rapide :

- La Commission se tiendra dans le courant du mois d'avril.
- Le dossier de candidature, comme chaque année, a été largement diffusé, y compris sur le forum de l'emploi saisonnier qui a encore eu lieu cette année, organisé par la Mission locale et soutenu par la Ville. il a accueilli plus de 500 visiteurs (520 visiteurs, exactement).
- Nous avons reçu plus de 300 candidatures au niveau de la Commune.
- Les critères de sélection sont les mêmes que ceux que nous avons mis en place depuis plusieurs années.

Nous continuons effectivement à porter et à soutenir ces critères, notamment sur le fait d'être vigilants aux primo-accédants et d'essayer de faire en sorte, lorsqu'il n'y a pas d'obligation en termes de diplôme, de recruter des personnes qui n'ont jamais travaillé pour la Commune. Nous faisons donc en sorte que les candidatures retenues soient celles de jeunes et de moins jeunes, puisqu'il y a une disproportion entre les lycéens et étudiants et les demandeurs d'emploi. Nous essayons donc de faire en sorte qu'ils n'aient pas travaillé pour la Commune sur les 3 dernières années, en dehors des obligations de diplôme que je vous rappelais. Cela fait notamment partie des critères.

Je crois qu'il est important de rappeler que cela mobilise les services, mais que c'est aussi pour nous un souci de transparence et d'équité dans le choix de ces saisonniers. Au-delà des critères et de l'évaluation qui est faite sur la base des dossiers qui nous sont remis, nous recevons également en entretien l'ensemble des personnes qui candidatent à ces emplois saisonniers. Cela demande beaucoup de temps, mais c'est important – même si c'est un quart d'heure ou 20 minutes d'entretien qui est fait avec un agent des services des Ressources

humaines et une responsable du service qui recrute – parce que cela nous permet d'avoir une première évaluation du jeune et de ses motivations. Cela fait aussi partie des critères que nous retenons lors de la Commission d'arbitrage.

Il y a donc effectivement ces critères précis que nous utilisons, mais il y a aussi ce retour d'entretien qui est important. Au-delà du fait que cela mobilise, encore une fois, beaucoup de temps et d'énergie pour les services, cela permet d'être le plus juste possible sur ces emplois saisonniers pour lesquels nous sommes beaucoup sollicités.

Je crois que je n'ai pas lu la fin de la délibération, mais il convient, Monsieur le MAIRE, que vous approuviez la création de ces emplois saisonniers.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Madame, c'était complet, comme chaque fois que vous prenez la parole.

Je vais vous proposer de passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 44 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE (MUCEM) – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 45 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « MIRAMAS BOXING ACADEMY » – APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 46 - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 72-2013 DU 10 AVRIL 2013 RELATIVE À LA MISE À JOUR DU RÉGIME INDÉMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI. - Là, il est vrai que je vais déroger à mes principes – N'est-ce pas ? – parce que c'est la première d'une série de huit délibérations qui sont, en plus, particulièrement longues avec des « vu » et des « considérant » qui n'en finissent plus.

Rires de la salle.

Monsieur Éric MARCHESI. - Même moi, je pense que je n'aurais pas tenu.

Monsieur le MAIRE. - C'est dommage, c'est ce que l'on voulait que vous fassiez !

Monsieur Éric MARCHESI.- Elles sont importantes, quand même. Je vais donc lire la première et, après, je ferai une présentation synthétique de la suite. Elle sera quand même, je pense, assez claire. Au cas où, bien entendu, je serai là – nous serons là – pour apporter des précisions.

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Voilà pour la délibération n° 46 qui est l'abrogation du régime indemnitaire actuel. Il est remplacé par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP, c'est ce que l'on instaure dans la délibération qui suit.

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte de la délibération n° 47.

Monsieur Éric MARCHESI.- Pour résumer, la première partie de ce RIFSEEP c'est le régime actuel. Dans la Commune, on a décidé de le reconduire à l'identique, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucune modification pour les agents. Ils toucheront exactement la même somme, mais ce ne sera pas repris dans les mêmes rubriques de la feuille de paie. En clair, c'est cela, par contre, le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) viendra en plus. C'est-à-dire qu'un budget est affecté pour des agents qui font des propositions. Bien entendu, vous avez plus de détails dans la délibération. Cela permettra d'avoir, pour les agents qui font des propositions (qu'elles soient d'ordre individuel ou collectif), qui proposent des projets innovants, de bénéficier d'un surplus de régime indemnitaire.

Monsieur le MAIRE.- Oui, ce n'est pas mal.

Monsieur Éric MARCHESI.- Cela a été débattu, je voulais quand même le dire. On a fait des réunions avec les organisations syndicales et cela a été voté très récemment en CT (Comité Technique) puisque c'était hier.

Monsieur le MAIRE.- Oui, et j'ajouterai – vous l'avez compris – que certaines communes, que je ne citerai pas, ont préféré intégrer le CIA dans le régime indemnitaire. Donc, finalement, elles n'ont pas apporté grand-chose, mais ce n'est pas notre cas. Nous avons conservé le régime indemnitaire – fût-il imparfait – et, en même temps, nous avons rajouté le CIA au bout pour motiver un certain nombre de projets, de mutualisation de projets, de rationalisation, d'initiatives que le terrain pourrait faire.

Je précise au Conseil municipal que ce CIA ne sera ouvert qu'aux agents des catégories B et C, pas aux agents de catégorie A qui, par nature et par statut, sont des gens qui sont dans le mouvement et l'innovation en permanence. Par contre, en catégories B et C, les agents sont plus sur des exécutions, mais ils ont aussi leur mot à dire sur des modifications d'organisation, voire de pratiques. C'est ce qui nous a intéressés et voilà donc ce que nous voulons proposer.

Je vais d'abord passer la délibération n° 46, sur l'abrogation, au vote. Oui, Madame DUMAS ?

Madame Cécile DUMAS. - C'est une prime au mérite, en fait.

Monsieur le MAIRE. - Non. Je ne sais pas ce que vous appelez « mérite ». Moi, cela ne me dérange pas, mais c'est plutôt une prime à l'innovation, à la réalisation de projets.

Madame Catherine FOURMENT rejoint la séance à 20 heures 05.

Monsieur le MAIRE. - On veut aussi le faire sur des projets collectifs, des projets de service. Ce sont des projets qui permettront à un certain nombre d'agents – ils nous le disent souvent, d'ailleurs – faisant remonter des idées qui ne sont peut-être pas suivies, de pouvoir les mettre en place. À ce moment-là, nous renverrons une prime. Si c'est « méritant », le terme ne me fait pas peur.

Madame Cécile DUMAS. - Moi non plus.

Monsieur le MAIRE. - C'est plus de la motivation et de la recherche de travail collectif.

Madame Cécile DUMAS. - Cela veut dire que, dans les entretiens individuels, vous allez devoir intégrer cela avec des critères.

Monsieur le MAIRE. - Bien sûr. Il y aura, dans la délibération qui suit, le tableau complet.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARD »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 47 – MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Maramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 48 – INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- Pour la délibération n° 48, c'est uniquement parce que dans la délibération que l'on a abrogée, il y avait une partie qui concernait les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Comme on l'a abrogée, on est obligé de revoter cela, mais c'est exactement la même chose, à l'identique. Il n'y a rien de changé, ni sur le fond, ni sur la forme.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Ah ! Nous avons un commentaire de Monsieur THOMAS sur l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires).

Monsieur Marc THOMAS.- Oui. Monsieur le MAIRE, j'aimerais juste une petite précision, s'il vous plaît. Lors d'un Conseil précédent, je vous avais demandé s'il y avait un contrôle des heures effectuées. Vous m'aviez dit qu'il y avait, à peu près, trois niveaux, c'est-à-dire le chef de service, la division et la comptabilité.

Puisque vous parlez de 25 heures, pensez-vous qu'une personne puisse faire régulièrement 25 heures, tous les mois ? Est-ce que cela vous paraîtrait normal ?

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous pouvez répéter votre question parce que je ne la comprends pas ? Quelle est votre question ?

Monsieur Marc THOMAS.- Quand je vois 25 heures, quand je vois les changements, les modifications, je voudrais savoir si... Votre système de vérification des heures supplémentaires n'est-il pas défallant ?

Monsieur le MAIRE.- Eric, est-ce que tu peux répondre ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Sur la délibération, oui, je peux répondre. En fait, c'est la même chose qu'avant. Les 25 heures sont un maximum prévu et c'est pour cela que c'est dans la délibération. Encore une fois, il est marqué que : « *Les IHTS ne peuvent excéder 25 heures au cours d'un même mois pour un même agent* ». Par contre, on précise bien puisque l'on a été dans le cas – on y est toujours – que : « *Toutefois, lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel de 25 heures peut être dépassé sur décision du chef de service avec information des membres du Comité technique* ». C'est la question de fond de la délibération.

Après, sur le principe, les heures supplémentaires sont rémunérées quand elles sont faites.

Monsieur Marc THOMAS.- Je suis d'accord avec vous. Ce qui m'inquiétait un petit peu, c'est que 25 heures supplémentaires par mois, tous les mois... Je m'en remettais à ce fameux niveau de contrôle, mais je me posais donc la question : « *Quel est ce niveau de contrôle et est-il réellement exemplaire ?* »

Monsieur le MAIRE.- Je vais faire une exception. Je dois être fatigué parce que je n'ai toujours pas compris.

Monsieur Laurent LAMBOT (DRH).- Les états d'heures supplémentaires sont rédigés par les services. Il y a un contrôle du service qui est fait et, après, en DRH, il y a à nouveau un contrôle de fait. Ensuite, les états sont transmis (avec les justificatifs de la paie) au Trésorier qui vérifie s'ils remplissent les conditions, légalement. Il a donc bien un triple contrôle.

Monsieur le MAIRE.- Voilà pour la réponse à Monsieur THOMAS. Merci, Monsieur THOMAS

Madame Cécile DUMAS.- Monsieur le MAIRE, excusez-moi !

Monsieur le MAIRE.- Pardon, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Monsieur MARCHESI, vous dites que cette décision a été largement discutée avec les représentants syndicaux. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Comment cela a-t-il été accueilli ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Plusieurs réunions ont eu lieu. Il y a eu des réunions préparatoires, avant la décision définitive, et le Comité technique qui a eu lieu hier. Pour les organisations syndicales, on va dire qu'il y en a deux favorables et une opposée.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord, Merci.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Bon, nous passons au vote sur l'IHTS.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 49 – RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX CONSEILLERS TERRITORIAUX DES
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- La délibération n° 49, c'est uniquement parce que, pour l'instant, le RIFSEEP n'est pas applicable à ces gens-là. Donc, pour que nous puissions les payer selon leur régime actuel, nous avons refait une délibération.

C'est pareil pour les délibérations n° 50 et n° 51.

Monsieur le MAIRE.- Comme on dit : « *La simplicité dans la simplicité* ».

Nous commençons donc par voter la délibération n° 49. Est-ce que tout le monde a compris ? Celle-là, c'est pour les sportifs.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 50 – RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE À CERTAINS AGENTS DE LA FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur le MAIRE.- La délibération n° 50, c'est pour les personnels médico-sociaux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 51 – RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX INGÉNIEURS TERRITORIAUX ET AUX TECHNICIENS TERRITORIAUX

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur le MAIRE.- La délibération n°51, c'est pour les ingénieurs et techniciens territoriaux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 52 – ABROGATION À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2018 DE LA DÉLIBÉRATION N° 104-2017 DU 3 MAI 2017 RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE MIRAMAS, ET MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : M. **Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI. - C'est un peu pareil, mais c'est un peu différent parce que la Police municipale ne fait jamais comme les autres. C'est donc la même chose sauf qu'eux ils dépendaient de la première délibération et ne dépendrons pas – pour de bon – du RIFSEEP, de façon pour l'instant définitive. Je ne sais pas, mais en tout cas, ce n'est pas prévu à l'heure actuelle. Donc, pour eux, c'est pareil : on est obligé de revoter une délibération pour pouvoir les rémunérer en conséquence.

Monsieur le MAIRE. - Rassurez-moi, on ne va pas voter cela tous les ans !

Monsieur Éric MARCHESI. - Pour les trois premières délibérations, on revotera quand les décrets seront parus, ce qui ne saurait tarder, quand même.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 53 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 133-2013 DU 26 JUIN 2013 PORTANT PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Rapporteur : M. **Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI. - C'est aussi en lien et c'est d'ailleurs un peu ce qui a été dit par Madame DUMAS. Déjà, par rapport au RIFSEEP, on était obligé de modifier l'entretien professionnel. En plus de cela, cet entretien professionnel qui est mis en place dans la Collectivité depuis 2010, je crois, prend de plus en plus de place. Les agents s'expriment de plus en plus. Nous avons de plus en plus de remontées.

Nous avons donc décidé de modifier un peu l'imprimé. C'est toujours pareil, cela a été fait en concertation avec les organisations syndicales et nous avons d'ailleurs pris en compte certaines de leurs remarques, y compris de celle qui était contre ! On a pris en compte certaines remarques. on a modifié l'imprimé sur le fond et sur la forme :

- On a laissé plus de place aux agents pour s'exprimer.
- On a ajouté des rubriques.
- On l'a fait progresser pour qu'il puisse prendre en compte la nouvelle réglementation, aussi.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Maryse RODDE, Première Adjointe.

POLITIQUE VILLE

N° 54 – POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2018 – FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administrations : Monsieur Frédéric VIGOUROUX et Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 31

(26 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence.

**N° 55 – APPROBATION DE LA CHARTE LOCALE D'INSERTION – RÉNOVATION URBAINE
MAILLE MERCURE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Madame Martine ARFI.- Je vais quand même passer le micro à Laëtizia DEFFOBIS qui va faire quelques commentaires.

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Je voudrais juste compléter les éléments qui ont été présenté par Martine ARFI dans le cadre de ce projet de rénovation urbaine. Ce n'est effectivement pas le premier puisqu'il y en a eu un en 2009, mais il était important de le rappeler et de revenir sur ce que nous avons déjà mis en place et que nous poursuivons aujourd'hui.

On le disait, l'animation opérationnelle sera faite par la Maison de l'emploi Ouest-Provence. Pourquoi ? Parce qu'elle a 2 chargés facilitateurs des clauses sociales sur lesquels nous nous appuyons. Ils nous permettent de développer les clauses sociales, que ce soit sur la Commune – nous sommes vigilants, autant que possible et lorsque cela l'est, à pouvoir les intégrer dans nos marchés et à avoir des marchés « clausés » – ou sur de grands projets comme nous avons pu en mettre en place.

En 2009, dans le cadre des travaux de l'ANRU I (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), c'étaient plus de 71 000 heures qui étaient dédiées à des clauses sociales.

On l'a rappelé, la réglementation est normalement de 5 % du total des heures travaillées. Monsieur le MAIRE avait souhaité – nous avons soutenu cette idée auprès des bailleurs sociaux – aller au-delà. Nous connaissions le public, nous savions qu'il y avait des possibilités de faire travailler des demandeurs d'emploi locaux et, prioritairement, de la Commune. Du coup, nous avons demandé 10 % des heures totales travaillées et nous y étions arrivés sur le premier projet de rénovation urbaine. Plus de 168 participants avaient bénéficié de ces clauses sociales.

Au-delà des projets réglementaires sur lesquels il y a effectivement cette contrainte de 5 % que nous avons dépassée, il y a quand même eu aussi – c'est important de le rappeler – la charte d'engagement que nous avons mise en place dans le projet de Mc Arthur Glen. Il n'y avait pas d'obligation réglementaire, mais ils ont joué le jeu et nous avons aussi mis en place des clauses sociales à hauteur de 10 %. Là, c'étaient plus de 40 000 heures qui avaient été « clausées » et plus de 150 contrats qui avaient été signés dans le cadre de ces travaux, qui ont bénéficié à 100 % à des Miramaséens. C'est important de le dire parce que ce sont de vraies étapes de parcours pour ces demandeurs d'emploi. Il y a des personnes pour lesquelles, sans obligation de la part des entreprises, cela a abouti à des CDI (Contrats à Durée Indéterminée). Lorsque c'est possible, tant mieux. Si cela permet de rebondir sur un emploi plus pérenne pour la suite, tant mieux aussi.

C'est vraiment dans cette dynamique que nous souhaitons continuer de travailler sur ces clauses sociales, y compris sur le projet de l'ANRU II. Nous voudrions aller sur un taux supérieur – doubler le taux légal – et rester sur 10 % des heures totales travaillées avec des clauses sociales. Je crois qu'il était important de le rappeler parce que cela demande beaucoup de mobilisation. Vous avez vu quels sont les signataires : toutes les structures d'accompagnement à l'emploi, les missions locales, le PLIE, la Maison de l'emploi, Pôle Emploi, mais aussi la Ville. Notre chargée de relation Emploi est aussi très mobilisée pour faire en sorte que les Miramasséens soient le plus possible représentés dans ces clauses sociales et pour permettre à nos demandeurs d'emploi de bénéficier des travaux qui se font sur la Commune.

Madame Martine ARFI poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 56 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR LE SITE DES MOLIÈRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Très bien. Tout le monde a compris. On essaie d'utiliser au maximum ces terrains et d'y implanter une entreprise. Il y en a déjà une qui arrive avec une soixantaine d'emplois dans les mois qui viennent. On trouve cela très bien.

Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 57 – DÉNOMINATION DES VOIES DE LA CITÉ GAROUVIN

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à une lecture succincte des rapports n° 57 et 58.

Monsieur le MAIRE.- Impasse des Orangers, impasse des Palmiers, impasse des Rossignols, impasse des Abeilles et rue Jean Glono. Bravo !

Monsieur Daniel HIGLI.- Ce sont des noms qui n'avaient pas encore été donnés sur la ville de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Bravo, Daniel, pour cette concertation et cette démocratie participative.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur THOMAS, est-ce que vous voulez que l'on nomme une rue ?

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur le MAIRE, en dehors du fait que nous sommes d'accord et que nous allons approuver les deux délibérations (la n° 57 et la n° 58), nous voulons juste vous poser une question.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelque temps un gendarme a donné sa vie – il a sacrifié sa vie – pour sauver une personne. Je voulais savoir si vous aviez l'intention de donner, à une rue ou à un emplacement, le nom de ce personnage dont on loue le courage, l'abnégation et le sacrifice pour les valeurs de la République et la sauvegarde des valeurs de la république ? Je voulais savoir si vous comptiez le faire. Sinon, je voterai « oui » pour les délibérations n° 57 et n° 58.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie de voter « oui » pour les délibérations n° 57 et n° 58.

Évidemment, vu l'heure, je ne vais pas ajouter à la situation dans laquelle cet homme a essayé et a sauvé une personne au prix de sa vie. Je ferai la même réponse que la dernière fois : j'ai toujours une certaine pudeur. En mon absence, il y a eu un rassemblement, devant la Mairie, des élus et des personnes pour cette minute de silence concernant ce gendarme. J'ai un peu de pudeur quand je vois, quelque fois, d'un seul coup, malgré l'extraordinaire chose qu'il a faite, que l'on est capable de faire des tonnes et des tonnes de choses. C'est vrai, c'est un fait extraordinaire, mais je rappelle aussi que des militaires français en opérations extérieures sont décédés. Je rappelle aussi qu'il y a beaucoup de policiers, de gendarmes, de pompiers, de personnes en uniforme qui, dans leur action – évidemment, c'est moins médiatique –, décèdent.

Je dis cela parce que je pense qu'il faut « donner du temps au temps » avant d'arriver à cela. En tous les cas, moi, j'essais de ne pas être trop dans l'émotion et j'ai besoin de temps, comme l'ensemble des élus, pour réfléchir. Nous avons eu des propositions pour des personnalités de la Ville qui ont aussi donné beaucoup de leur temps, mais qui, certes, ne sont pas mortes pour la République. On va se donner un peu de temps, Monsieur THOMAS, parce que je crois qu'il y a des choses importantes.

Nous avons fait une chose que personne n'avait faite, puisque c'est arrivé un vendredi, c'est qu'immédiatement, le samedi, nous avons demandé de mettre les drapeaux en berne sur l'ensemble de la Commune. Il n'y avait pas encore l'arrêté national qui demandait de le faire. Il y a eu une manifestation spontanée, comme cela arrive souvent, vous le savez. On se donne rendez-vous devant la mairie et les citoyens viennent. J'en vois pas mal qui étaient là, dans le public.

Monsieur THOMAS, on verra. Je ne veux pas être dans l'émotion là-dessus, je pense qu'il faut que l'on réfléchisse. C'est effectivement un acte qui m'a stupéfait. Aucun d'entre nous ne peut savoir ce qu'il ferait dans cette situation.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Déclie DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 58 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE LOTISSEMENT LOU MISTRALET

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 59 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT)

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - On rappellera aussi – Monsieur Jacques BAUDOUX, merci d'y avoir pensé avec l'ensemble du service des sports – qu'il était préférable que nous n'ayons pas de petits bouchons en plastique version cancérigène. On « a eu le nez creux » ! On est donc parti sur du liège, c'est naturel. Cela a fait décaler les travaux de deux mois ou trois mois, maximum, mais il sera bien fait pour la rentrée.

Monsieur Jacques BAUDOUX. - Oui, il sera prêt pour septembre.

Monsieur le MAIRE. - On sera donc sur du naturel. Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Je ne comprends pas. Que s'agit-il de faire ?

Monsieur le MAIRE. - Sur les stades synthétiques, il y a eu une étude menée aux États-Unis. Cela a commencé comme cela, si mes informations sont justes. C'est une étude sur les footballeurs américains.

Madame Cécile DUMAS. - Ah ! C'est sur le terrain de foot.

Monsieur le MAIRE. - Sur ces stades synthétiques, ils mettent de petites boules, des billes. Il s'avère que l'utilisation de ces billes et du recyclage de pneus, probablement, notamment de pneus qui ont utilisé des produits chimiques, pourrait être cancérigène. Il y a eu une campagne, en France, il y a quelques semaines et nous avons eu l'information avant parce que les services ont été réactifs. Au moment où l'on passait le marché, la solution technique avait été arrêtée (les fameuses petites boules que vous trouvez partout) et les services ont arrêté le

marché. C'est venu des États-Unis et je vous remercie sur le principe de précaution. Du coup, on a rajouté un peu, mais on est parti sur du naturel qui est du liège. Comme cela, on est certain que quand les « gamins » tomberont, quand ils s'en mettront le nez ou dans la bouche, ce sera du bois.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord.

Pour bien moins coûteux, j'ai des professeurs d'EPS (Éducation Physique et Sportive) du secondaire qui m'ont interpellée parce qu'ils font des courses d'orientation à Cabasse. Ils souhaitent aménager un petit espace fixe – ne me demandez pas où, je ne le sais pas – pour ces courses d'orientation. Il pourrait servir, me disent-ils, à la population, mais ils n'ont pas eu l'autorisation de le faire. Je ne sais pas qui, je ne sais pas comment, mais je leur ai dit que je porterais leur parole.

Monsieur le MAIRE.- Ce que je vous propose, Madame DUMAS, puisque de toute façon j'avais demandé à ce que l'on rencontre tous les profs d'EPS avant la fin du mois... Si vous nous envoyez la personne, on va y aller. Apparemment, je l'ai découvert, Cabasse est, normalement, dans les transferts. Nous avons parlé de Couvent, mais apparemment, sur Cabasse, on devrait avoir récupéré des terrains. Je me suis aperçu qu'il y a des parcelles que l'on n'a pas récupérées puisque j'ai vu que le Président du CT 5 (Conseil de territoire n° 5) autorisait des gens à y faire une manifestation. J'étais heureux de l'apprendre !

Donc, j'aimerais bien que nos services se rapprochent du CT 5, sachant que j'ai indiqué à Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement qu'évidemment on les récupère. D'abord, ils ne sont pas constructibles. Ensuite, on les récupère pour l'euro symbolique parce que l'on aurait dû les récupérer avant. Ils ne vont pas nous vendre du terrain naturel pour se faire plaisir. Il faut – vite, vite, vite – que l'on fasse les demandes et que le CT 5 nous aide à les obtenir de la Métropole.

Maintenant, moi, je suis d'accord pour organiser ou construire quelque chose.

Madame Cécile DUMAS.- Je crois que ce n'est même pas de la construction. Je pense que ce doit être un aménagement à un endroit.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Sur le FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire), c'est un dossier par an et par commune. Si vous le voulez, nous pouvons voter.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 60 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 AU
TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ / BUDGET 2018**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- Le Conseil départemental peut aller jusqu'à 70 %
de subvention.

Monsieur le MAIRE.- Ne rêvez pas ! Cela a changé !

Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 61 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE
SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2018**

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILÉMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien ! Il va falloir me le rajouter dans les dossiers pour le Préfet de Région que je dois voir. Il faut se faire aider, mais normalement on doit pouvoir l'obtenir.

Madame Cécile DUMAS.- Je pense que, là non plus, il ne faut pas trop rêver.

Monsieur le MAIRE.- Oh ! Vous savez, il y a beaucoup de changements, mais votre Maire arrive, avec les élus, à séduire, à... Cela marche encore un peu. Cela a eu été mieux, c'est sûr !

Madame Cécile DUMAS.- Je me suis dit « tiens ? Du positionnement politique avec un tacle à la Région », donc je pensais que vous seriez d'accord avec moi sur l'État.

Monsieur le MAIRE.- Ah ! Oui, bien sûr, je le ferai avec grand plaisir. Un tacle pour l'État et ce sera deux s'il ne me le donne pas.

Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

{28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »}

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 62 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET D'ORGANISMES D'ÉTAT POUR « LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE POUR MIRAMAS »

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

{28 « Pour Miramas » + 2 « Droite Nationale » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 « Cécile DUMAS »}

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 5 février et le 28 mars 2018.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Je suis heureux d'avoir encore un petit marché, il est tout seul. Il est là. J'en ai un seul et il est vraiment marrant parce qu'il s'agit d'un séjour d'été pour les enfants de la commune de Miramas : un séjour parcs d'attractions à Mondial Junior. Où est-ce ? C'est à Bouc-Bel-Air.

Madame Martine ARFI.- Non ! C'est Mondial Junior qui l'organise !

Rires de la salle.

Monsieur le MAIRE.- Ah ! C'est la société qui est à Bouc-Bel-Air. Je ne sais pas qu'il y avait un « truc » qui s'appelait « Mondial Junior ». C'est pour un montant TTC – Est-ce que c'est le vrai chiffre ? – de 1 035 euros. C'est plus qu'un mondial !

Nous terminerons par une question qui m'a été posée par Monsieur THOMAS. Je lui avais promis qu'il aurait la parole et je lui cède la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, vous avez reçu, ainsi que tous les élus, un courrier émanant des agents du service des Sports. Ce qui est énoncé est grave. Or à de nombreuses reprises déjà, nous avons attiré l'attention de vos services sur la dégradation morale en cours. Nous sommes étonnés et surpris que la situation perdure au point d'en arriver.

à ce jour, à un véritable appel de détresse. Ce qui est écrit est-il vrai ? Qu'allez-vous faire pour qu'il y ait une justice dans ce service ?

Monsieur le MAIRE,- Monsieur THOMAS, vous avez oublié de dire dans votre exposé que vous aviez, comme nous tous, reçu une lettre anonyme. Comme toutes les lettres anonymes, je n'en tiens pas beaucoup compte, car beaucoup de gens racontent beaucoup de choses fausses. Ce n'est pas que sur Facebook,

Cependant, il y a eu un travail fait par la Direction du pôle, de Monsieur Thierry RICARD, de Monsieur Teddy ALTHIERY et de la DGS (Directrice Générale des Services). Il y a déjà eu des réunions pour contacter un certain nombre d'agents. Je rappellerai peut-être qu'avant cette lettre, nous avons eu quelques problèmes de comportement inciviques vis-à-vis de nos agents sur lesquels nous étions intervenus avec Monsieur MARCHESI assez rapidement. Soyez rassuré : toute personne qui fait état, et j'ai reçu un certain nombre de personnes, de difficultés dans le travail, je la reçois, et l'Adjoint au personnel la reçoit aussi. Et puis ensuite, on travaille ensemble et on trouvera des solutions.

Il est vrai que, quelquefois, des poètes disparus qui ont une facilité à écrire quelques lettres anonymes nous envoient des choses, et puis tout cela s'estompe au bout de quelques semaines ou quelques mois. Donc, nous prenons tout cela avec précaution. Nous travaillons en ce moment avec toutes les équipes. Il y a déjà eu des réunions.

Après, j'en profite, Monsieur THOMAS, pour vous dire que les lieux publics comme les gymnases ne sont pas non plus des réunions publiques, au sens où nos agents doivent se concentrer sur leur activité. Il faut que vous sachiez que quand vous demandez certaines fois des rendez-vous à la DRH, il faut vous imaginer qu'ils ne peuvent pas s'exécuter dans la minute. Ils ont aussi des travaux à faire. Un élu doit aussi prendre le recul par rapport aux choses, parce que nous ne sommes pas ceux qui dirigent. Objectivement, nous sommes les patrons politiques, des orientations de la Ville, mais il y a une administration qui administre. C'est l'équilibre, dans les communes, entre administration et politique. Dans les relations humaines, et notamment dans les ressources humaines, je fais toute confiance à la DGS et son équipe ainsi qu'à notre DRH pour trouver des solutions. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de dossiers que nous avons traité sur le plan individuel, que ce soit des difficultés, des divorces, comme cela arrive dans toute collectivité, toute communauté de personnes. Sur le sport, comme ailleurs, nous y serons attentifs et vous verrez, franchement, les choses vont évoluer. Ceci étant dit, je fais aussi la part de l'immense majorité des agents qui n'écrivent pas – quasiment à l'unanimité – des lettres anonymes et qui vont directement taper à la porte de la DRH quand ils ont quelque chose à dire ou qui nous l'écrivent d'ailleurs, dans ces fameux rapports d'observation et de dialogue qui sont

faits au niveau de l'évaluation. Ils nous permettent justement de voir sur des faits objectifs les difficultés.

Nous agissons, sachant qu'Éric MARCHESI, en tant qu'élu, lit tous les rapports nous permettant ensuite, en dialogue, de faire remonter ceux qui posent un problème. Je tiens à le remercier parce qu'il s'y attache. Il le fait souvent le week-end pour avoir le temps d'écrire ensuite et de voir avec le DRH et la DGS comment les choses s'opèrent. Donc, nous verrons bien.

Mais vous savez, quand il y a, ici ou là, cela arrive généralement après une CAP, Monsieur THOMAS, et les CAP, ce sont des moments difficiles où, évidemment, on ne peut pas nommer tout le monde. Cependant, je ne suis pas dupe de choses qui peuvent se passer auxquelles nous ferons attention. Je vous demande, parce que l'on en avait même parlé quinze jours avant, mais ce n'était pas pour le sport, c'était pour des lettres anonymes que nous avons reçus les uns et les autres, de temps en temps, et heureusement pas nombreuses. Je sais que vous concernant des lettres anonymes scandaleuses ont été données dans votre boîte aux lettres. Je les condamne ! Comme je condamne tout écrit qui n'est pas signé. Vous voyez, depuis 2008, à chaque fois que j'ai mené campagne, que j'ai eu l'honneur de mener campagne, j'ai toujours – et tous les élus – signé ce que nous faisons. J'ai toujours signé. Comme cela, nous n'avions pas de problème. Donc, laissons les spécialistes de l'écriture anonyme en dehors de nos relations. Et croyez-moi, le travail qui est fait sur le sport va porter ses fruits.

Madame Cécile DUMAS. - Il y en a eu à toutes époques, des courriers anonymes.

Monsieur le MAIRE. - Oui, mais honnêtement, moi, je n'aime pas ça. Cela rappelle un mauvais moment de l'histoire de France. Ce n'est pas très beau. Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Oui, alors, puisque vous me mettez dedans, je vous précise que, moi, personnellement, les lettres anonymes, j'en passe et des meilleures, je suis un ancien militaire et personnellement, je m'en fous. Ça, c'est une chose. Par contre...

Monsieur le MAIRE. - Cela peut vous faire du mal.

Monsieur Marc THOMAS. - Ce n'est pas moi, c'est plutôt ma famille à qui cela fait du mal.

Monsieur le MAIRE. - C'est pour cela que quand on s'est vu tous les deux, j'ai dit « vous me les donnez et je vais aller déposer plainte », car vous êtes un élu du Conseil municipal, et je veux vous protéger, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Non, mais ça, de ce côté-là, je n'en tiendrai pas compte. Je dois avouer que quand j'entends votre commentaire, j'ai eu la même réaction et je

leur ai dit : « Vous êtes bien gentils de nous envoyer des lettres anonymes, vous êtes bien gentils, mais je n'aime pas trop ça ».

Monsieur le MAIRE.- Attendez, vous savez qui l'a écrite, alors ! Non, mais dites-le-moi !

Réactions dans la salle.

Monsieur le MAIRE.- Tout à l'heure, en secret.

Monsieur Marc THOMAS.- Non. Monsieur le Maire, j'ai dit que j'y étais allé et que j'ai fait un petit tour d'horizon pour voir ce qu'il se passait. On m'a répondu. Je leur ai dit « vous êtes bien gentils ». En revanche, quand on m'a fait une petite réflexion à ce sujet, je leur ai simplement dit qu'il y avait des réunions, comme il y a eu récemment avec Monsieur RICARD. Et d'après ce que l'on m'a dit, je crois qu'il y aurait une réunion cette après-midi. On m'a simplement fait la remarque, on m'a dit « On ne parle pas, parce que l'on a peur des représailles ». C'est tout ce que je voulais vous dire.

Réactions dans la salle.

Monsieur Marc THOMAS.- Après, c'est à vous de voir.

Monsieur le MAIRE.- Vous savez quoi, Monsieur THOMAS ? On va y aller ensemble. Il n'y aura pas de représailles, je serai là et vous serez là.

Monsieur Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, tout le monde l'a reçue et moi, j'attire votre attention dessus.

Monsieur le MAIRE.- Mais vous avez raison, vous avez raison, et si vous avez des noms, donnez-les-moi, comme cela, je les convoquerai pour qu'ils puissent s'exprimer dans mon bureau. Mesdames et messieurs, nous allons arrêter ce Conseil municipal. Un prochain aura lieu mois de juin.

La séance est levée à 20 heures 45.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT